



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 16 février 2023 — N° 17

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jani Barré, marathonnienne en fauteuil roulant.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Claude Poitras, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Abou-Khalil (Fabre) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Sainte-Dorothée.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire des Habitations communautaires Loggia.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Sommet de l'innovation organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Jérôme métropolitain.

16 février 2023

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de demander au gouvernement fédéral de s'engager à assurer la survie du journal The Gazette.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la force et la résilience des sinistrés de l'incendie du 3 février 2023 dans la circonscription d'Anjou–Louis-Riel.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de la municipalité de Saint-Augustin.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter l'Université du Québec à Rimouski, classée première en recherche au Canada dans sa catégorie.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles du Comité d'action local de Chambly.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

16 février 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 11 Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 11.

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Les états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2022.

(Dépôt n° 378-20230216)

16 février 2023

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un extrait du *Journal des débats*, en date du 1^{er} décembre 2006, concernant le processus de nomination à la présidence des conseils d'administration des sociétés d'État.

(Dépôt n° 379-20230216)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 15 février 2023 sur la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'augmentation des loyers dans toutes les municipalités du Québec dépasse largement les indices de référence du Tribunal administratif du logement;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement en instaurant un contrôle obligatoire pour tous les loyers;

QU'elle demande que ce contrôle des loyers inclue l'élimination de l'exception contenue dans la section F du bail afin de permettre la fixation du loyer par le Tribunal administratif du logement pour les immeubles construits ou convertis à des fins locatives depuis moins de cinq ans.

16 février 2023

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 34 en annexe)

Pour : 11 Contre : 97 Abstention : 0

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, conjointement avec M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QU'au lendemain du 15 février, l'Assemblée nationale souligne la mémoire des 5 patriotes qui ont été pendus en 1839; François-Marie-Thomas Chevalier DeLormier, Charles Hindenlang, Pierre-Rémi Narbonne, Amable Daunais et François-Stanislas Nicolas;

QU'elle rende également hommage à tous les patriotes exilés qui se sont aussi battus pour l'établissement d'un gouvernement responsable;

QU'elle souligne l'importance de la lutte qu'ont menée ces derniers pour la reconnaissance de notre nation, de nos droits démocratiques et de notre droit de s'exprimer et de prospérer en français;

QU'elle rappelle que les valeurs défendues par les patriotes sont l'une des sources du modèle d'inclusion québécois qui fait de tous les citoyens des êtres égaux en droits et en dignité;

QU'enfin, elle reconnaisse que le drapeau des patriotes, à l'instar du drapeau du Québec, est un symbole dont tous les Québécois peuvent fièrement se revendiquer.

16 février 2023

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la nomination du président-directeur général d'Hydro-Québec doit se faire en conformité avec la Loi sur Hydro-Québec;

QU'elle exige du gouvernement caquiste le respect entier de la procédure de nomination prévue par cette loi.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 35 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'il y a 20 ans, était adoptée à l'unanimité la première Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Amérique du Nord afin « de guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté »;

16 février 2023

QU'elle reconnaisse l'importance de cette loi et de l'engagement citoyen qui a mené à sa mise en œuvre le 5 mars 2003;

QU'elle souligne que la Loi a mené à la création du Comité consultatif pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et salue les recommandations qui en découlent depuis sa mise sur pied;

QU'elle prenne acte des progrès qui ont été accomplis et des effets bénéfiques qu'elle a apportés au mieux-être des Québécoises et Québécois;

QU'elle rappelle l'importance de continuer de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une condition dans laquelle trop de Québécois se trouvent encore aujourd'hui;

QU'enfin, elle salue la volonté de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire d'aller rapidement à la rencontre des acteurs et intervenants en lien avec cette importante mission et de mener des consultations en vue du dépôt du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), présente une motion concernant des rénovations à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont dans le cadre de son agrandissement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

16 février 2023

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la Commission et d'organiser ses travaux;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de deux mandats d'initiatives, le premier concernant l'utilisation des salles d'isolement ou de retrait dans le réseau de l'éducation, le second concernant les récentes révélations dans le milieu du hockey junior;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations à la suite des consultations particulières et des auditions publiques sur le document de consultation sur le Régime de rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*.

16 février 2023

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 33, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance sur des questions adressées par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Drainville, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « l'abolition du service de soutien pour les élèves handicapés au Centre de services scolaire de Montréal ».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Copie d'un communiqué, en date du 16 février 2023, de M. Benoît Thomas, Directeur des Services éducatifs au Centre de services scolaire de Montréal, concernant des modifications au Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves handicapés.

(Dépôt n° 380-20230216)

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 21 février 2023, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 13 h 26, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 21 février 2023, à 13 h 40.

16 février 2023

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 16 février 2023, à 13 h 10, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Bogemans (Iberville), la représentante du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 2 Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité

La Présidente

NATHALIE ROY

16 février 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 34)

POUR - 11

Arseneau (PQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)
Bouazzi (QS)	Labrie (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Zanetti (QS)
Ghazal (QS)	Marissal (QS)	

CONTRE - 97

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Montigny (CAQ)	
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	

16 février 2023

Sur la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 35)

POUR - 104

Abou-Khalil (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Lèvesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	